

## LES TRADUCTIONS FRANÇAISES DU MISSEL : COMPTE RENDU DU TRAVAIL

Au moment où le travail de traduction du missel bilingue latin-français approche de son terme<sup>1</sup>, il convient de réfléchir sur ce qui a été fait et de présenter au public la méthode suivie, les difficultés rencontrées et les options prises. Puis, après un temps suffisant pour que les fidèles aient pu se familiariser avec les traductions nouvelles, il y aura lieu de recueillir les résultats de leur expérience et d'en tirer les conclusions voulues pour le stade suivant, celui de la réforme générale du missel romain.

Le travail des traductions a son centre en France, avec tout un réseau de collaborateurs d'autres pays francophones. Une fois prêtes, les traductions sont soumises à l'approbation des onze Conférences épiscopales des pays où l'on parle français<sup>2</sup>. C'est au nom des onze Conférences que le président de la commission épiscopale française a approuvé les volumes du missel et du lectionnaire. Il va sans dire que dans beaucoup des pays intéressés le français n'est pas la seule langue liturgique, tout comme en France même existe en certains diocèses l'usage liturgique de l'allemand, du basque et du breton. Si mes informations sont exactes, dans les pays appartenant aux deux Conférences épiscopales d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale-Cameroun, la pratique varie selon le degré d'unification linguistique de ces pays : là où le nombre des langues en usage y est trop élevé, c'est parfois le français qui a officiellement été adopté comme base de l'unité linguistique nationale. En Haïti, la Conférence épiscopale a jugé nécessaire d'approuver, à côté du missel français, un missel en langue créole (dérivée du français), seule comprise de la majorité analphabète de la population.

En ce qui concerne les livres dans lesquels les traductions sont publiées, il y a lieu de considérer séparément, d'une part la

1. Au moment où j'écris (11 septembre 1965) les traductions des messes votives, des oraisons *ad diversa* et des principales messes *pro aliquibus locis* sont prêtes dans leur premier texte, mais non encore révisées. Comme l'a annoncé Mgr Boudon, la traduction des préfaces est en cours.

2. Il faut y joindre le diocèse de Luxembourg, qui n'est pas rattaché à une conférence épiscopale.

distinction entre missel et lectionnaire, d'autre part la répartition du missel en plusieurs fascicules.

La distinction entre missel et lectionnaire, adoptée actuellement en beaucoup de pays, répond à trois motifs :

En premier lieu, en vertu de l'art. 57 de l'Instruction *Inter Œcumenici*, le missel du célébrant doit contenir le texte latin en même temps que la traduction, ce qui double son volume. Comme le montre l'expérience des U.S.A., la seule à ma connaissance qui ait été tentée, un missel bilingue intégral du type traditionnel n'est plus maniable. Il faudrait au moins répartir l'œuvre en plusieurs volumes.

Le deuxième motif, plus fondamental, est que l'autel n'est plus désormais le lieu exclusif de la célébration, ni le célébrant l'acteur unique. La diversité des lieux et des rôles appelle une diversification des livres qui n'est pas seulement une commodité, mais l'expression plus adéquate de la structure de la célébration et de l'assemblée. Ceci ne veut d'ailleurs pas dire qu'il ne reste pas des difficultés à résoudre et des aménagements à trouver.

Enfin le troisième motif consiste dans le développement du système des lectures en un cycle de plusieurs années, décidé par le Concile (art. 51 de la Constitution) : lorsque ceci sera réalisé, l'usage d'un lectionnaire à part sera une nécessité absolue.

A la différence de la distinction entre missel et lectionnaire, la répartition du missel en plusieurs fascicules répond uniquement à une situation de circonstance : la plupart des conférences épiscopales ayant jugé qu'il n'était pas possible d'attendre le premier dimanche de l'Avent 1965 pour mettre en usage les nouvelles traductions, il a fallu trouver le moyen de publier celles-ci en plusieurs fois, soit en plusieurs volumes (missel français), soit avec des cahiers qu'on change selon les temps liturgiques de la même manière que dans certains bréviaires bilingues (missel ambrosien), soit par des cahiers qu'on insère dans une reliure à anneaux mobiles (missel allemand). Il est clair que rien n'empêche, en attendant la réponse générale, la publication de missels bilingues en un volume, la distinction entre missel et lectionnaire étant respectée.

\*  
\*\*

Il faut distinguer quatre catégories de traductions, qui posent des problèmes différents et ont été soumises aux Evêchés de façon différente. Ce sont : 1° les péricopes bibliques; 2° les chants du Propre; 3° les prières et dialogues appartenant à l'Ordinaire de la messe<sup>3</sup>; 4° les oraisons.

3. Certaines prières demeurent en latin dans l'usage liturgique (prières privées du célébrant et canon), il n'en existe pas de traduction officielle et des missels à l'usage des fidèles gardent leur indépendance sur ce point. La traduction proposée naguère par le C.P.L. doit être modifiée pour tenir compte du tutoiement.



Dans toutes les catégories de traductions se retrouve la question du tutoiement envers Dieu dans la prière. Au moyen âge le français, comme la plupart des langues occidentales, tutoyait Dieu. Les protestants ont conservé le tutoiement depuis le 16<sup>e</sup> siècle, tandis que les catholiques ont progressivement adopté le vous dans la prière (dans le *Pater*, au 17<sup>e</sup> siècle), sauf pour certains cantiques et pour les Psaumes. A l'époque contemporaine, le « tu » s'est généralisé dans les traductions bibliques et chez les jeunes. C'est lui qui est employé dans toutes les traductions des Psaumes en usage, notamment le Psautier de la Bible de Jérusalem et la traduction des antiennes du Propre commune aux missels des fidèles. Il est également employé dans le Lectionnaire des dimanches et fêtes publié par l'Episcopat dès avant le Concile. De sorte que deux des catégories de traductions énumérées ci-dessus comportaient le tutoiement. Le « vous » ne pouvait être maintenu dans les deux autres qu'au prix d'un hiatus entre la piété biblique et les prières de l'Eglise, et d'un passage constant du « vous » au « tu » au cours de la messe. Les Episcopats francophones ont opté pour l'usage généralisé du tutoiement. Cela demande un effort à ceux dont la prière s'exprime depuis longtemps par le « vous ».

#### I. — PÉRICOPES BIBLIQUES

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans les questions rencontrées à l'occasion de la traduction des péricopes bibliques, dont certaines concernent la révision du choix ou du découpage des péricopes, et d'autres les traductions proprement dites. Je mentionnerai seulement trois questions qui se sont posées au sujet du lectionnaire.

Tout d'abord l'obligation de prendre appui sur le texte latin, exprimée avec toute la souplesse souhaitable par l'article 40 A de l'Instruction *Inter œcumenici*, permet de corriger la Vulgate là où il est sûr qu'elle fait erreur, tout en offrant un point de référence lorsqu'il y a discussion sur l'état du texte ou son interprétation<sup>4</sup>.

Le premier lectionnaire avait été critiqué sur certains points, et le débat avait été élargi sur les deux questions fondamentales de la compréhension du texte sacré en milieu populaire déchristianisé et des limites de la fidélité qui s'impose à l'Eglise lorsqu'elle traduit la Parole de Dieu. Critiques et suggestions reçues ont permis d'introduire 250 corrections dans la traduction des péricopes dominicales lorsque le lectionnaire complet fut publié, en janvier 1965.

Reste la difficile question des lectures aux messes d'enfants : serait-il acceptable d'adapter le texte aux enfants, ou du moins

4. Cf. *LMD* 62 (1960, II), pp. 24-25.

d'omettre certaines phrases ? Nous serions heureux de savoir ce qu'on en pense dans les autres pays, ainsi que dans les Eglises protestantes.

## II. — LES CHANTS DU PROPRE

Pour les chants du Propre, introït, graduel, etc., il existait déjà une traduction commune aux missels des fidèles, appelée « graduel commun », préparée en vue de la lecture ou de la récitation commune, mais non du chant. D'autre part le problème des chants du Propre paraissait (et paraît encore) si difficile qu'on ne voyait pas comment une simple traduction pouvait suffire à le résoudre.

En pratique les évêques ont donc décidé de reprendre dans le missel d'autel et le lectionnaire les traductions du « graduel commun », à titre provisoire. En même temps, sur la proposition de l'Episcopat canadien, il fut admis que pour les Psaumes entiers et les chants entre les lectures, on pourrait utiliser dans l'usage pastoral le Psautier de la Bible de Jérusalem, base de bon nombre de compositions musicales, notamment celles du P. Gelineau.

Il reste que le « graduel commun », s'il se prête à la récitation, ne se prête pas au chant. Mais, une fois les traductions du missel achevées, se reposera la question d'une version officielle du Psautier, base de toute traduction future des chants du Propre et nécessaire pour la traduction des autres livres liturgiques. Ce travail, ainsi que les éventuelles décisions prises par le Consilium au sujet des chants du Propre, devrait permettre de résoudre de façon plus satisfaisante la question restée en suspens.

Il va de soi que les chants du Propre posent différents problèmes de traductions analogues à ceux qui seront mentionnés ci-après à propos des oraisons, et tenant soit à la langue française, soit au décalage entre la piété d'aujourd'hui et la piété ancienne<sup>5</sup>.

## III. — PRIÈRE ET DIALOGUE APPARTENANT A L'ORDINAIRE DE LA MESSE

Les textes à traduire incluait tous les dialogues de la messe, sauf *Deo gratias* après l'épître, *Laus tibi Christe* après l'évangile, et *Orate fratres*, paroles pour lesquelles l'Episcopat français n'a pas approuvé l'usage de la langue vulgaire<sup>6</sup>. Les chants de

5. Cf. les usages du *Cantique des cantiques*, par exemple le graduel du 11 février.

6. L'option inverse a été prise en certains autres pays, notamment là où la messe chantée est pratiquement inconnue. En ce qui concerne l'*Orate fratres*, son usage en latin fait assurément difficulté lorsque le prêtre célèbre la messe pour un groupe restreint, mais d'autre part on peut se demander si le *Suscipiat* n'est pas l'occasion d'une valorisation excessive de l'offertoire.



l'Ordinaire, *Kyrie, Gloria, etc.*, ont été traduits, mais pour la France la « deuxième ordonnance » (14 octobre 1964) en limite l'usage français aux messes lues.

Les traductions concernant l'Ordo Missae sont évidemment les plus importantes de toutes, par leur usage quotidien et leur place dans la vie chrétienne. En outre, l'expérience des traducteurs a été que les dialogues de la messe étaient la partie la plus difficile à traduire de tout le missel.

Certaines de ces traductions semblaient justifier des adaptations : j'y reviendrai plus loin à propos de *Ite missa est*. D'autres réclamaient une fidélité rigoureuse, par exemple le Symbole, et ceux qui dans le public ont exprimé le souci de cette fidélité n'ont pas moins raison que les pasteurs désireux que le texte liturgique soit compréhensible pour le peuple fidèle<sup>7</sup>.

Etant donné l'importance des traductions appartenant à l'Ordo

7. Certains ont regretté le remplacement du mot « consubstantiel » par des équivalences dans la plupart des traductions, ainsi l'italienne (« della stessa sostanza »), l'espagnole (« de la misma naturaleza »), l'allemande (« eines Wesens »), l'américaine (« of one substance »). On s'est demandé également si le mot « nature », employé dans les versions espagnole et française, traduisait bien le grec « ousia » et si l'expression « de même nature que le Père » avait la précision dogmatique suffisante.

Pour ce qui est de l'emploi de « nature », la difficulté ne résiste pas à l'examen : saint Thomas d'Aquin, dans son commentaire sur le Symbole, explique le « consubstantialem Patri » par « unius est naturae cum Patre » (*Opuscules*, éd. MANDONNET, t. IV, p. 359) et affirme ailleurs que « substantia, subsistentia, essentia, dicta de Deo » sont pratiquement synonymes (I Sent., d. 23, qu. 1, art. 1; cf. *Summ. theol.*, I<sup>a</sup> Pars, qu. 29, art. 2). Et l'histoire des premières versions latines du Symbole de Nicée, faite avec le plus grand détail par C. H. TURNER, *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima*, I, II/I, Oxford, 1913, pp. 297-328, montre qu'on a employé « substantia », « essentia », « natura » pour rendre le grec *homoousios* : saint Hilaire, par exemple, ignore encore le latin « consubstantialis ».

Quant à la tournure « de même nature que », il convient, pour porter sur elle une appréciation, de se rappeler qu'à Nicée même l'*homoousios*, tout en affirmant que le Christ est *pleinement* Dieu, fait abstraction de la distinction aristotélicienne entre unité numérique et unité spécifique (cf. G. L. PRESTIGE, *Dieu dans la pensée patristique*, trad. française, Paris, 1955, p. 183; A. GRILLMEIER, art. *Homoousios* du *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. V, Freiburg, 1960, col. 467). Ce sont les athanasiens qui y ont reconnu l'identité numérique, si clairement exprimée dans la suite par le symbole *Quicumque*, dans lequel l'Eglise reconnaît sa foi. Ce point d'histoire des doctrines étant précisé, chacun est à même d'apprécier librement si la formule « de la même nature que le Père », ou d'autres encore, eussent été préférables à celle qui a été retenue.

Un autre point du Symbole a fait hésiter les traducteurs, et attiré l'attention du public sensible aux questions œcuméniques : à savoir l'emploi de la tournure « je crois en l'Eglise », exactement symétrique de « je crois en un seul Dieu..., en un seul Seigneur..., en l'Esprit-Saint ». La traduction ne devait-elle pas marquer la différence qui existe entre adhérer aux Personnes divines et croire au mystère de l'Eglise ? L'admirable dossier patristique et médiéval réuni à ce sujet par le P. de Lubac (*Méditation sur l'Eglise*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1954, pp. 21 sq.) le suggérait. Mais si l'on se réfère à l'original grec, on y constate une absolue symétrie grammaticale entre l'article qui concerne l'Eglise (*eis... ekklêsian*) et ceux qui concernent les Personnes divines, et rien n'indique que l'omission de *in* dans le missel romain modifie la construction. D'autre part, les traducteurs ont pensé que « croire l'Eglise » orienterait les esprits, non vers la foi au mystère de l'Eglise, mais vers la docilité envers son autorité, ce qui est encore autre chose que le « credere Ecclesiam » des auteurs évoqués par le P. de Lubac.

Missae, le mécanisme d'approbation a été le suivant : un premier projet a été présenté aux dix évêques de la Commission épiscopale française, examiné par eux et mis à l'essai dans des paroisses et communautés désignées par eux. Compte tenu de leurs observations, la traduction a été refondue, puis envoyée à tous les évêques de France ainsi qu'aux Episcopats francophones, pour un nouvel examen et de nouveaux essais en paroisse. Les observations reçues à ce nouveau stade furent très nombreuses et permirent une nouvelle révision, après laquelle la traduction fut soumise une deuxième fois à la Commission épiscopale, puis approuvée par chacun des Episcopats. Le texte final n'est certainement pas parfait et il pourra être amélioré sur l'un ou l'autre point après quelques années d'expérience.

La traduction a cherché à tenir compte de quatre conditions :

- a) de l'intelligibilité des textes pour le peuple fidèle;
- b) plus spécialement, de la signification de certaines expressions dans la langue actuelle;
- c) des nécessités d'un texte dit à haute voix ou chanté;
- d) de l'importance des différentes formules dans la Tradition de l'Eglise.

En ce qui concerne le premier et le quatrième point (intelligibilité et valeur de Tradition), signalons quelques exemples :

— « Amen » (qui se trouve dans tous les dictionnaires de la langue française) a été maintenu partout, et l'on a exclu « ainsi-soit-il », qui n'exprime qu'une partie du sens du mot « amen » et n'en traduit pas l'affirmation de foi, par exemple à la fin du Symbole<sup>8</sup>. La plupart des traductions en d'autres langues ont fait de même,

— « Et cum spiritu tuo » a été étudié dans la tradition liturgique, où son usage est constant dès Hippolyte<sup>9</sup>. Il est apparu certain qu'il y avait là une expression d'origine paulinienne se rapportant au Pneuma qui est dans le prêtre, et non un hébraïsme équivalent à « et avec toi »<sup>10</sup>. Tenant compte du fait que les protestants de langue française ont conservé « et avec ton esprit » et faute d'avoir trouvé une transposition satisfaisante, on a gardé « et avec votre esprit », bien que l'expression soit difficile à comprendre et exige une catéchèse.

— Le cas de « sabaoth » est un peu différent de celui d'« amen » ou « alleluia », que les liturgies ne traduisent jamais. Si l'hébreu « sabaoth » a été conservé dans le Sanctus de la

8. Cf. BOTTE-MOHRMANN, *L'Ordinaire de la Messe*, Paris-Louvain, 1953, pp. 97-104.

9. Cf. *Tradition apostolique de saint Hippolyte*, éd. BOTTE, Münster, 1963, p. 12.

10. Cf. W. C. VAN UNNIK, *Dominus vobiscum : The Background of a Liturgical Formula*, dans *New Testament Essays, Studies in Memory of Th. W. Manson*, Manchester, 1959, pp. 270-305.



messe romaine, ailleurs dans la tradition liturgique il est traduit. On a estimé nécessaire de traduire et même d'interpréter en « Dieu de l'univers ».

— De même il a paru impossible de garder le simple renvoi de « *Ite missa est* », qui n'est ni biblique ni général dans les liturgies chrétiennes, la plupart ayant à cet endroit un souhait de paix : la liturgie comparée montre clairement que « *Ite missa est* » a beaucoup moins d'importance dans la Tradition que « *et cum spiritu tuo* »<sup>11</sup>.

En ce qui concerne la signification de certaines expressions, deux petites difficultés ont été rencontrées dans la traduction de l'Ordinaire. La première a trait à « *Christe eleison* » : dans tel pays francophone « *Christ* », employé absolument, a une signification blasphématoire; aussi a-t-on mis « *O Christ* », malgré ce que la tournure a de légèrement archaïque<sup>12</sup>. De même « *allez en paix* », à quoi l'on avait d'abord pensé pour traduire « *Ite missa est* », a paru à certains avoir une nuance de congé un peu déplaisante : on a donc cherché autre chose.

Dans un tout autre ordre d'idées, la traduction du *Gloria in excelsis* a eu à se dégager du contresens si populaire sur les « hommes de bonne volonté », en quelque sorte canonisé par l'usage qu'en fit Jean XXIII. C'était sans aucun doute un contresens par rapport au texte évangélique, et il a paru aux philologues que le génitif latin, malgré l'apparence, restait fidèle à l'original grec. On a donc traduit : « *paix sur la terre aux hommes qu'il aime* ». De façon générale il est clair que la mentalité moderne supporte beaucoup plus difficilement que le moyen âge des interprétations accommodatives.

Toutes les traductions de l'Ordinaire de la messe sont destinées à être dites à haute voix ou chantées. A cet égard les difficultés sont peut-être plus grandes en français qu'en d'autres langues, notamment à cause des monosyllabes. Dans plusieurs cas, ces difficultés ont déterminé le choix de la traduction :

— Dans le Kyrie, « *Seigneur aie pitié* » a paru inacceptable aux musiciens : on a mis « *prends pitié* », qui sonne moins mal, mais la formule reste trop rude et trop brève<sup>13</sup>.

— Avant les oraisons le bref « *Prions* » eût été inchantable; et même, dit sans chant dans une grande assemblée, il n'eût fait entendre qu'une sorte de grognement. Des deux formules qui étaient soumises à leur choix : « *tous ensemble prions* »

11. Les *Notitiae* du *Consilium* pour la réforme liturgique ont publié, dans le fascicule de juin 1965, toute une liste des adaptations liturgiques d'« *Ite missa est* » dans les différentes langues.

12. Une difficulté analogue existe dans certaines langues pour la traduction de « *Corpus Christi* ».

13. Il n'était pas possible d'ajouter le complément « *de nous* » sans exclure la coutume légitime de donner des intentions au « *Kyrie* ».

ou « prions le Seigneur », les évêques préfèrent la seconde, malgré la difficulté du mot « Seigneur », qui est souvent repris dans le texte de l'oraison.

— Pour l' « *Ite missa est* », « allez en paix » (ou « dans la paix ») a paru trop court aux musiciens. Ils ont proposé la formule « allez dans la paix du Christ », que les évêques ont acceptée.

D'autres difficultés demeurent non résolues, spécialement au Sanctus la triple acclamation « Saint, saint, saint », trois monosyllabes de suite, pour lesquelles aucun équivalent convenable n'a été trouvé.

#### IV. — LES ORAISONS

En ce qui concerne le cadre général des oraisons, j'ai déjà expliqué que l'on avait été obligé de développer le trop bref « prions ». De même « levate » a été traduit par « levons-nous », pour éviter l'apparence d'un ordre militaire.

Il faut avouer qu'à l'usage dans la langue du peuple, deux oraisons de suite sont très difficiles à supporter, même lorsqu'elles doivent être dites sous une seule conclusion. Quant à la conclusion, elle est peut-être trop longue : quelquefois elle est aussi longue que l'oraison elle-même; mais la conclusion brève serait peut être trop courte.

La méthode de traduction adoptée pour les oraisons était la suivante : un premier projet établi par une seule personne était d'abord révisé par un groupe restreint comprenant quatre prêtres et un laïc, du point de vue de la philologie, de la langue française et du chant. Puis le projet était soumis à une douzaine de consultants, en France, en Belgique et au Canada. Signalons que parmi ces consultants il y avait quatre curés de paroisses ouvrières, qui discutaient les textes avec des groupes de militants. Un Frère de Taizé a aussi été consulté pour le Temporal. Après cela, une nouvelle révision tenait compte des observations reçues.

Les cent premières oraisons furent soumises à tous les évêques. Ensuite les évêques de la Commission française furent mandatés par leurs collègues pour contrôler et approuver en leur nom le reste des oraisons : ils firent leurs observations en même temps que les consultants.

Les problèmes de traduction des oraisons peuvent être groupés selon plusieurs catégories : 1) problèmes concernant le texte latin; 2) exigences d'une traduction destinée à la proclamation et au chant; 3) difficultés propres à la langue française; exigences d'une prière vivante pour les hommes d'aujourd'hui.

Du point de vue du texte latin, il faut reconnaître que les oraisons anciennes, surtout les secrètes et les postcommunions, sont des textes difficiles. Dans certains cas le texte actuel du



missel est corrompu et seul l'original des sacramentaires offre un sens satisfaisant<sup>14</sup> : dans ces cas l'on a suivi l'original, en accord avec la section compétente du *Consilium*, tout en conservant le texte actuel du Missale Romanum dans la colonne du latin. En voici trois exemples :

— la secrète de la Quinquagésime, où l'on a traduit l'original préalcuinien : « et sacrificium celebrandum... sanctificet ».

— la magnifique secrète du mercredi de Pâques, où l'on a rétabli : « *et nascitur et nutritur* ».

— la deuxième oraison du samedi des Quatre-Temps de septembre, où l'on a rétabli : « *ieiunando robore satiemur* ».

Il était essentiel que le texte français des oraisons fût apte à la proclamation et au chant, et par là son but différait de celui de toutes les traductions antérieures. Une telle exigence ne faisait d'ailleurs que rejoindre un des caractères les plus évidents des textes latins qu'il fallait traduire, puisque les philologues reconnaissent que c'est le rythme oratoire latin qui a commandé l'emploi d'un certain nombre de formules<sup>15</sup>. Ce n'était donc pas trahir les oraisons romaines que de tenir compte en les traduisant des exigences d'un rythme oratoire français.

La langue française est un instrument précis plutôt que souple : son exigence de clarté rigoureuse limite les possibilités de traduction ou oblige à expliciter l'original. Dans certains cas, les exigences de la construction française ont conduit à modifier la conclusion « Qui vivit » en « Per Dominum ». De même, très souvent la clarté a obligé à distinguer les genres : par exemple, dans la secrète d'une sainte, on a dû employer un mot masculin pour désigner les oblats, et inversement pour la secrète d'un saint.

Il fallait tenir compte aussi du fait que de nombreux mots français sont équivoques à l'audition : par exemple « sceau » et « seau », « saint » et « sein », etc. De même, d'un autre point de vue, certaines appellations de saints : « confesseur » (qu'on n'a pas traduit); « abbé » (qu'on a explicité chaque fois); « docteur » (de l'Eglise). Les titres des saints ont en général été omis dans les secrètes et les postcommunions, ainsi que les noms bizarres, ou les énumérations de martyrs.

On a cherché à éviter les rimes, qui, dans une parole proclamée, sont déplaisantes lorsqu'elles ne sont pas volontairement choisies en vue d'un effet littéraire : ainsi, dans la secrète du 21<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, on a mis « Seigneur *notre Dieu* » pour éviter la rime « Seigneur » / « cœur ».

Une dernière catégorie d'exigences ne pouvait être oubliée :

14. Ce travail critique est rendu facile par l'admirable ouvrage de Dom Placide BRUYLANTS, *Les oraisons du missel romain*, 2 vol., Louvain, 1952, qui vient heureusement d'être réimprimé.

15. Cf. Sr Mary Pierre ELLEBRACHT, *Remarks on the Vocabulary of the ancient Orations in the Missale Romanum*, Nimègue, 1963, p. 199.

celles d'une prière vivante pour notre temps. Signalons-en de diverses sortes :

Tout d'abord au niveau du vocabulaire : les équivalents français exacts de certains mots latins sont devenus plus ou moins péjoratifs, par exemple « piété », « dévotion ». Il a fallu ne pas utiliser ces mots trop souvent, et en chercher d'autres à la place.

Nulle part sans doute on ne jeûne tous les jours du carême. En gardant le mot « jeûne » à des jours comme le mercredi des cendres, on a employé les autres jours les mots « renoncement », « privations », « pénitence ».

Souvent les oraisons qui font mémoire de vieux martyrs sont pleines de l'exultation ancienne de leur fête romaine, qui n'a plus beaucoup de sens maintenant que cette fête est universelle et de solennité modeste. On a atténué cette exultation dans le texte français.

L'Exultet pascal posait un problème particulier : la traduction a omis les mots « de operibus apum », ainsi que la phrase : « alitur enim liquantibus ceris, quas in substantiam pretiosae huius lampadis apis mater eduxit ».

Les oraisons modernes nous ont donné beaucoup de difficultés : elles sont trop chargées de détails sur la vie du saint rassemblés en une seule phrase, ou elles expriment des sentiments qui nous paraissent aujourd'hui excessifs ou des attitudes à nos yeux peu évangéliques. La traduction a dû adoucir en certains endroits, et simplifier dans d'autres. En voici deux exemples :

— la collecte de saint Pie V, dans laquelle « Deus qui ad *conterendos* Ecclesiae tuae hostes » est rendu par « pour *délivrer* l'Eglise de ses adversaires »;

— la secrète de l'« angélique jeune homme » saint Louis de Gonzague, où « *Caelesti convivio fac nos Domine, nuptiali veste indutos accumbere : quam beati Aloisii pia praeparatio et iuges lacrimae inaestimabilibus ornabant margaritis* » est devenu : « avec ce vêtement de noces que saint Louis sut embellir de sa dévotion et de ses larmes ».

Dans plusieurs cas, les traducteurs auraient aimé rapprocher le langage des oraisons du langage biblique. Mais cela a paru dépasser les possibilités qui étaient les nôtres. On a seulement admis une fois ou l'autre que « pietas » ou « misericordia » soient traduits par « amour », ou que l'adjectif « caelestis » soit remplacé par la notion biblique de « royaume ». Il faut cependant signaler la grave question que pose le caractère un peu partiel des oraisons romaines, en un temps où la piété chrétienne renouvelée s'ouvre sur l'ensemble du Nouveau Testament.